Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20261027-2026_65-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 27/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RAUFLET Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2026.

Présents : Mmes : GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, MODICOM Christelle, RENOUARD Magalie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAN Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, YANG Paul

Excusé(s) : Mme BRUNEL Corinne, M. VISSEICHE Roland

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEGAN Romuald

2026-65 – Liquidation de l'entreprise MULONNIERE lot 5 et 7 - opération commerce

Monsieur le Maire expose pour rappel :

Par courrier arrivé le 12 mars 2026 en mairie, la société ATHENA, nous informait que le tribunal de Commerce de Rennes avait ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de l'entreprise Mulonniere et l'avait désigné en qualité de liquidateur.

L'entreprise MULONNIERE était attributaire des lot 7 et 9 pour l'opération du commerce.
Le Conseil Municipal doit valider cette liquidation afin de procéder aux règlements des factures des lots 7 et 9 au liquidateur ATHENA.

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *Approuve la liquidation de l'entreprise Mulonniere pour les lots 7 et 9*
- *Accepte le règlement des factures des lots 7 et 9 au liquidateur judiciaire ATHENA*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/10/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

Le secrétaire de séance
Romuald GUEGAN